

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 2 JUIN DEUX MILLE VINGT à 20h00 heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune à huis-clos en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19 sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

**Étaient Présents :** Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER, Antoine GRAF, Marie-Christine POIX, Daniel POIX, Rose-May GIORGIANNI, Denis BERTIN-GUYON, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Christel GERBER, Jean-Charles CATTIN, Céline BLONDEAU, Eric BARBE, Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ

**Excusé :** néant

**Absent :** néant

**Secrétaire de séance :** Jean-Baptiste Galliot

Monsieur MOREL ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures.

Monsieur Denis POIX-DAUDE précise que, concernant les points suivants :

**Point 6** – Désignation des représentants siégeant au Syndicat d'Electricité de Pontarlier – le syndicat est en passe d'être dissous -

**Point 7** – Désignation des représentants siégeant au syndicat mixte du Mont D'or – la désignation des représentants relève de la Communauté de Communes.

### 1/ DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des collectivités territoriales (Article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

**D'arrêter** et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

**De fixer**, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

**De procéder**, dans les limites d'un montant de 300 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations foncières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et ou à l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

**De prendre** toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**De décider** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**De passer** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

**De créer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

**De prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

**D'accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

**De décider** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

**De fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

**De fixer**, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

**De décider** de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

**De fixer** les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

**D'exercer** au nom de la commune, l'exercice des droits de préemption urbain à l'occasion d'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues dans la délibération du conseil municipal du 2 février 2011 visée le 14 février 2011 ;

**D'intenter** au nom de la commune des actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

**De donner**, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier ;

**De signer** la convention prévue par le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, et de signer la convention prévue par le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-11-2 du même code, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

**De réaliser** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 250 000 € ;

**De prendre** les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.532-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

**D'autoriser** au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## **2/ FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire propose de fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints :

**M. MOREL Michel, Maire** – Commune de 1 000 à 3 499 habitants : 51.6 % de l'indice brut 1027.

**Mme TISSOT TRULARD Géraldine, 1<sup>ère</sup> adjointe** : elle percevra l'indemnité maximum prévue, soit 19.80 % de l'indice 1027.

**M.GALLIOT Jean-Baptiste, 2<sup>ème</sup> adjoint** : il percevra l'indemnité maximum prévue, soit 19.80 % de l'indice 1027 ;

**Mme WALTZER Aurélie, 3<sup>ème</sup> adjointe** : elle percevra l'indemnité maximum prévue, soit 19.80 % de l'indice 1027;

**M. BERTIN-GUYON Denis, 4<sup>ème</sup> adjoint** : il percevra l'indemnité maximum prévue, soit 19.80 % de l'indice 1027 ;

**Mme POIX Marie-Christine, 5<sup>ème</sup> adjointe**, elle percevra l'indemnité maximum prévue soit 19.80 % de l'indice 1027

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## **3/ CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRE**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la possibilité de voter à bulletin secret, à l'unanimité les élus sont favorables au vote à main levée.

**TITULAIRE SUPPLEANT**

**LISTE 1**

Denis Bertin GUYON Géraldine TISSOT-TRULLARD

Jean-Baptiste GALLIOT Jean-Charles CATTIN

**LISTE 2**

Daniel GRAF Danièle BIESSE

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### 4/ DETERMINATION DU NOMBRE DE DELEGUES DU CCAS

Monsieur le Maire propose de fixer à 5 le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### 5/ ELECTIONS DES MEMBRES DU CCAS

La délibération du Conseil municipal n°2020-05-04 a décidé de fixer à 5 le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la possibilité de voter à bulletin secret, à l'unanimité les élus sont favorables au vote à main levée.

La liste 1 propose les personnes suivantes :

Marie-Christine POIX- Roxane RAWYLER- Rose-May GIORGIANNI – Christel GERGER – Céline BLONDEAU

Liste 2 – pas de candidat

Les personnes extérieures sont les suivantes :

Michel COSSON – Frédérique MONNIER – Corinne PINGEAT – Isabelle BAUD – Ginette DREZET -

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### 6/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AU SYNDICAT D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner les représentants titulaires et suppléants qui siègeront au Syndicat d'Electricité de Pontarlier.

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Denis BERTIN-GUYON -	Michel MOREL

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### 7/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU MT D OR : AJOURNÉ

#### 8/ DESIGNATION DU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire propose Monsieur Denis BERTIN-GUYON en tant que référent communal à la sécurité routière.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### 9/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation d'un correspondant Défense.

Monsieur Michel MOREL est candidat à ce poste.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### 10/ DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Monsieur le Maire propose de désigner les délégués et suppléants à l'association des communes forestières :

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Jean-Baptiste GALLIOT	Eric BARBE

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### 11/DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION CITES COMTOIS DE CARACTERES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Monsieur le Maire propose de désigner les délégués et suppléants à l'association CITES COMTOISES DE CARACTERE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Marie-Christine POIX	Aurélie WALTZER

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## 12/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU PARC DU HAUT JURA

Monsieur le Maire propose de désigner les délégués et suppléants au syndicat mixte du Parc du Haut Jura :

<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Marie-Christine POIX	Eric BARBE
Aurélie WALTZER	Jean-charles CATTIN

### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## 13/ CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Aussi, je vous propose de créer 14 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- La Commission Administration générale, personnel administratif, CNAS  
Géraldine TISSOT-TRULLARD/ Anthony BONNEFOY/ Eric BARBE / Antoine GRAF
- La Commission Bel Coster  
Géraldine TISSOT-TRULLARD/ Michel MOREL/ Antoine GRAF/ Jean-Baptiste GALLIOT/  
Aurélie WALZER/ Eric BARBE/ Denis POIX-DAUDE/ Isabelle ANDREZ
- La Commission des Finances  
Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Aurélie WALTZER,  
Antoine GRAF, Marie-Christine POIX, Daniel POIX, Rose-May GIORGIANNI, Denis BERTIN-  
GUYON, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Christel GERBER, Jean-Charles CATTIN, Céline  
BLONDEAU, Eric BARBE, Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ
- La Commission des Impôts Directs  
Michel MOREL/ Géraldine TISSOT-TRULLARD/ Aurélie WALTZER/ Antoine GRAF/ Anthony  
BONNEFOY/ Denis POIX-DAUDE
- La Commission de l'environnement, bois, pâturage, personnel technique  
Jean-Baptiste GALLIOT/Eric BARBE/ Denis POIX-DAUDE/ Anthony BONNEFOY/ Jean-  
Charles CATTIN/ Antoine GRAF/ Daniel GRAF
- La Commission Cimetière  
Aurélie WALTZER/ Michel MOREL/ Daniel POIX/ Roxane RAWYLER/ Danièle BIESSE
- La Commission Vie associative et commerciale, gestion des salles  
Aurélie WALTZER/ Roxane RAWYLER / Christel GERBER/ Michel MOREL/ Jean-Charles  
CATTIN/ Daniel POIX/ Céline BLONDEAU
- La Commission Urbanisme  
Denis BERTIN-GUYON/ Jean-Baptiste GALLIOT/ Géraldine TISSOT-TRULLARD/ Michel  
MOREL Antoine GRAF/Anthony BONNEFOY/ Daniel POIX/ Daniel GRAF (suppléante Danièle  
BIESSE) Eric BARBE
- La Commission d'appels d'offres  
TITULAIRE SUPPLEANT  
Denis BERTIN-GUYON Géraldine TISSOT-TRULLARD  
Jean-Baptiste GALLIOT Jean -charles CATTIN  
Daniel GRAF Danièle BIESSE

- La Commission prévention routière, sécurité et sinistres  
Denis BERTIN-GUYON/ Jean-Charles CATTIN/ Rose-May GIORGIANNI/ Antoine GRAF
- La Commission Culture, affaires scolaires, Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté, Parc naturel régional du Haut Jura, tourisme, personnel du patrimoine et agent d'entretien école  
Marie-Christine POIX/ Géraldine TISSOT-TRULLARD/ Aurélie WALTZER/ Roxane RAWYLER
- La Commission Jumelage  
Marie-Christine POIX/ Michel MOREL/ Roxane RAWYLER/ Géraldine TISSOT-TRULLARD/Anthony BONNEFOY/ Daniel POIX/ Rose-May GIORGIANNI
- La Commission Fleurissement  
Marie-Christine POIX/ Roxane RAWYLER / Christel GERBER/Céline BLONDEAU/ Rose-May GIORGIANNI/

La Commission CCAS

Marie-Christine POIX- Roxane RAWYLER- Rose-May GIORGIANNI – Christel GERGER – Céline BLONDEAU

#### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

##### **14/ FETES DES MERES 2020**

Monsieur le Maire souhaite proposer, en raison de la crise sanitaire actuelle, et de l'impossibilité d'organiser une soirée en l'honneur de la fête des Mères, un bon d'achat d'une valeur de 50 € pour toutes les mamans de la Commune.

Le montant de ce bon sera offert sous forme de 5 tickets de 10 € à utiliser dans tous les commerces de Jougne, du 07/06/2020 au 07/09/2020

#### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

##### **15/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE MICROCENTRALE**

Proposition de décision budgétaire modificative :

023 virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement 021	= - 7 000 €
Pour virement du compte d'investissement 2138 au compte fonctionnement 6061	= + 7 000 €

Daniel Graf ajoute que la dalle de la microcentrale sera à refaire.

#### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

##### **16/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL OPERATION SYDED – TRAVAUX RUE DE LA CACHEMAILLE**

Proposition de décision budgétaire modificative :

Virement du compte 2112	= - 71 344 €
Au compte 2014172	= 39 772 €
Au compte 238	= 31 572 €

#### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

##### **17/ ADMISSION EN NON-VALEUR M. ANGUENOT**

Proposition de décision budgétaire modificative :

Il s'agit d'une créance de Monsieur Philippe ANGUENOT pour la location d'un hangar (200/mois) pour laquelle la commune décide d'admettre cette créance en non valeur.

Virement du compte 6542 au compte 6541 = 7 345.40

CONTRE : 0 ABSTENTION : Daniel GRAF, Danièle BIESSE, Isabelle ANDREZ, Aurélie WALTZER

#### **DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE**

### 18/ BAIL TDF

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2015-12-06 du 10/12/2015 et le bail entre la commune de Jougne et TDF.

Il s'agit à ce jour de résilier à l'amiable par les 2 parties la convention antérieure relative aux biens loués situés parcelles section E 266 et E 268.

Le nouveau bail désigne les biens loués à savoir :

Un terrain d'une contenance de 100m<sup>2</sup>, lieu-dit rue de la Fougère, section AB 206 d'une superficie globale de 30 590 m<sup>2</sup>

Un pylône d'une hauteur d'environ 42 M

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 19/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS

Compte-tenu de la conjoncture actuelle due à la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition suivants à l'exception de la taxe d'habitation.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12.46 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.34 %

Cotisation foncière des entreprises : 20.89 %

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Denis POIX-DAUDE remercie pour la rapidité d'exécution de la modification du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2020.

Monsieur Michel MOREL remet les écharpes des adjoints au Maire à Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Madame Danièle BIESSE demande où en est la distribution des masques, Madame Géraldine TISSOT-TRULLARD indique que la distribution sera effectuée à la salle des fêtes.

Monsieur Anthony BONNEFOY demande que soient enlevés les barrières et les panneaux sur les aires de jeux.

La séance est levée à 21h 15

Le secrétaire de séance

Jean-Baptiste GALLIOT



Fait à Jougne le 2 juin 2020

Le Maire,

Michel MOREL

